

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	35
Nombre de pouvoirs	7
Votants	42

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 082

ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE A LA CHARTE FORESTIERE DU PARC NATUREL REGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Séance du 18 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre 2024 à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de VALLIERE, au nombre de trente-cinq sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 11 septembre 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Valérie BERTIN ; Denis PRIOURET ; Claude BIALOUX ; Philippe ESTERELLAS ; Laurent LHERITIER ; Alain DETOLLE ; Didier TERNAT ; Jean-Luc LEGER ; Catherine DEBAENST ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Gisèle ANTON (suppléante de Guy BRUNET) ; Jean-Pierre LANNET ; Jacques MOUTARDE ; Nadine HAGENBACH ; Isabelle DUGAUD ; Michel GOMY ; Alexis TOURADE ; Serge DURAND ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Marie-Hélène FOURNET ; Philippe LEFAURE ; Benjamin SIMONS ; Thierry LETELLIER ; Pascal MERIGOT ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMENIER ; Didier MIOMANDRE ; Jacques TOURNIER

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Nadine RAVET à Didier MIOMANDRE ; Marina BONIFAS à Valérie BERTIN ; Philippe COLLIN à Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE à Pierrette LEGROS ; Bernard ROUGIER à Stéphane DUCOURTIOUX ; Marie-Françoise HAYEZ à Jean-Pierre LANNET ; Thierry ROGER à Isabelle DUGAUD

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Annick BAUCULAT et Céline COLLET-DUFAYS ; Monsieur Jacques BŒUF

Monsieur LHERITIER présente le rapport.

La Charte Forestière de Territoire (CFT) est portée par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin pour la période 2022 – 2027 dans le cadre de ses missions définies par l'article R333-1 du Code de l'Environnement.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20240918-082-DE

Ainsi, la Charte Forestière de Territoire 2022-2027 répond à 4 enjeux :

- E1 : la promotion d'une culture forestière partagée,
- E2 : la résilience des écosystèmes forestiers et de la filière bois face aux aléas climatiques,
- E3 : l'augmentation de la création de valeur ajoutée sur le territoire,
- E4 : la co-évolution des acteurs.

De ces enjeux, 27 actions opérationnelles ont été retenues et un calendrier prévisionnel a été proposé sur les 6 années d'animation. Le détail des actions est disponible dans le projet de Charte Forestière de Territoire joint à ce rapport (en annexe).

Le Conseil Communautaire souhaite apporter un **soutien moral en tant que « personne intéressée »** sur les actions de la Charte Forestière de Territoire du Parc Naturel de Millevaches en Limousin en tant que partenaire intéressé, ainsi que la possibilité pour Creuse Grand Sud de s'impliquer comme partenaire-clé sur certaines actions cohérentes avec les orientations décidées de Creuse Grand Sud.

Parmi les actions proposées dans le CFT et sous réserve de disponibilité des ressources humaines, Creuse Grand Sud pourrait devenir « partenaire clé » en valorisant certaines actions qu'il fait déjà partiellement :

- Partager et échanger les savoirs faire ;
- Accompagner à la prise en compte de la forêt comme support d'activités de pleine nature ;
- Développer un réseau d'élus référents et médiateurs ;
- Sensibiliser le grand public sur les thématiques et enjeux de la filière bois-forêt ;
- Valoriser les métiers de la filière bois ;
- Porter connaissance des enjeux environnementaux, paysagers, eaux et sociaux des forêts du PNR ;
- Anticiper les risques climatiques sur les massifs forestiers du PNR
- Créer des conférences sur la forêt / filière bois

L'implication potentielle des élus et services de Creuse Grand Sud dépendra principalement des moyens humains disponibles.

Selon la pertinence des actions proposées et la temporalité d'élaboration du PLUi, la participation peut inclure des interventions décisionnelles et techniques, le partage d'informations, de nouvelles connaissances sur des secteurs spécifiques, etc.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 42
Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité décide,

- **D'APPORTER** un soutien moral global sur les actions de la Charte Forestière de Territoire du Parc Naturel de Millevaches en Limousin en tant que partenaire intéressé,

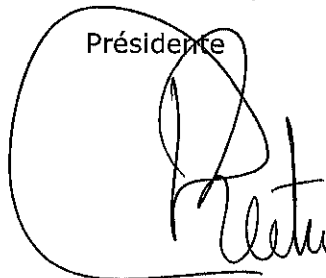
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer la présente Charte Forestière de Territoire du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Ainsi fait et délibéré le 18 septembre 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIÉE le

Valérie BERTIN,

Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Valérie Bertin', is written over a large, hand-drawn oval shape.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044 014-2024 0918-082-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20240918-082-DE